



MUNICIPALITE DE MEZIERES VD

Au Conseil communal
de Mézières

Mézières, le 30 octobre 2009

Préavis municipal N° 06/2009

Budget communal pour l'année 2010

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous vous prions, par le présent préavis municipal, de bien vouloir procéder à l'examen du budget de la caisse communale pour l'année 2010, lequel présente un excédent de charges s'élevant à Fr. 290'600.--.



Après examen, nous vous prions de bien vouloir prendre la décision suivante :


**Le Conseil communal de Mézières, dans sa séance du 4 décembre 2009,
vu le préavis municipal No. 06/2009,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

décide

d'accepter le budget de la caisse communale pour l'année 2010, tel que présenté avec un excédent de charges de Fr. 290'600.--.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Municipalité :
Le Syndic :  S. Saugy
La Secrétaire :  C. Jordan



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 octobre 2009.

Annexe : un exemplaire du budget.

Municipal responsable : M. Stéphane Saugy